Chronique agricole.

La rareté des fourrages est extrême à Ste. Anne ce printemps; un grand nombre de cultivateurs n'en ont aucunement, presque tous sont dans la nécessité de laisser errer leurs bestiaux sur les prairies et les prés où les pauvres bêtes glanent les chaûmes et les rares brins d'herbes qui commencent à poindre.

Plusieurs animaux sont déja morts par suite de maladies causées par les privations auxquelles ils ont été soumis pendant l'hiver.

Ce fait est bien pénible à enregistrer; puisse-t-il être du moins une instruction pour l'avenir.

On s'obstine à ne point créer de prairies artificielles, à ne point semer de fourrages verts: si encore on avait la prudence de n'hiverner que le bétail que l'on est en état de nourrir *bien! On ne veut pas comprendre* que, par exemple: une bonne vache bien nourrie donne plus de profit et souvent plus de lait que trois nourries misérablement.

N'élevez-donc que des animaux de choix et nourrissez-les abondamment et régulièrement; ne négligez point les soins de propreté, tels que l'étrillage, etc.

C'est dans cette voie que la société d'agriculture de Kamouraska ne cesse de pousser le mouvement agricole depuis plusieurs années, par les encouragements qu'elle distribue dans les exhibition aux cultures sarclées, base des prairies artificielles, et surtout à la propagation des meilleures races d'animaux.

Cette calamité, l'on peut dire publique, portera un grave détriment aux semailles, puisque beaucoup de chevaux ne peuvent supporter le travail avant que les nouvelles herbes ne viennent réparer leurs forces épuisées. Que n'a-t-on labouré la terre l'automne dernier, alors que les animaux de trait étaient dans toute leur vigueur; cette négligence pourrait coûter bien cher cette année? car à moins d'une saison exceptionnelle l'on doit s'attendre à une nouvelle disette l'hiver prochain. Les semailles faites très-tard, les prairies brisées par le pied des animaux ne peuvent donner qu'une récolte médiocre. Peut-on prétexter ignorance comme une excuse des nouveaux malheurs auxquels on s'expose; la *Gazette* a-t-elle manqué de donner les instructions suffisantes sur ces sujets? n'a-t-on pas sous les yeux depuis huit ans un livre ouvert que tous peuvent lire, la ferme modèle de Ste. Anne.

Sans sa nouvelle culture et sans le hachage des fourrages, la ferme modèle pourrait-elle dans une année de disette comme celle-ci, avec moins de 200 arpents de terre, entretenir jusqu'au huit juin 36 têtes de gros bétail dans un état d'embonpoint et de propreté remarquable? pourrait-elle surtout distribuer près de 1000 bottes de fourrages aux plus nécessiteux et préserver ainsi de mort certaine un grand nombre d'animaux, et venir en aide à de pauvres habitants qui sans ces secours eussent été dans l'impossibilité d'ensemencer leurs terres.

—Le printemps dernier, M. Aug. Fafard de l'Islet, élève breveté de l'Ecole d'agriculture de Ste. Anne, obtenait du directeur de cet établissement la permission d'aller faire un essai de culture sarclée sur la ferme que sa famille lui destinait. L'expérience fut faite sur un terrain de 30 perches carrées qui fut semé partie en navets et partie en betteraves. M. Fafard n'eut à sa disposition aucun des instruments considérés comme nécessaires à une semblable culture, il fut dans la nécessité de faire le roulage des sillons au moyen d'un quart à farine. La récolte a été de 150 minots, ce qui donne 500 minots à l'arpent. M. Fafard a pesé des betteraves de 9½ livres.

ANNONCES.

CONTRAT DE LA MALLE

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître-Général des Postes, et marquées "Soumission pour le service de la Malle," seront reçues à QUÉBEC jusqu'à *midi*, *VENDREDI*, *le SEPT JUILLET*, pour le transport des Malles de Sa Majesté, entre Ste. FLAVIE, Canada, et CAMPBELLTON, le et depuis le 1er SEPTEMBRE prochain.

Afin de mettre le Maître-Général des Postes en état de juger du prix des manières différentes et du transport des Malles sur cette route, de deux ou de trois fois par semaine, les Soumissionnaires pourront faire leurs soumissions pour deux ou trois services par semaine, soit par une voiture attelée d'un seul cheval ou par une diligence ou voiture tirée par deux chevaux.

Les Soumissionnaires devront, dans chaque cas, spécifier distinctement le montant demandé pour chaque service différent.

La route à suivre pour le transport de cette malle devant être par le nouveau chemin de Matapédiac.

La distance reconnue entre Ste. Flavie et Campbellton est de 110 miles.

Les Jours et Heures de l'arrivée et du départ devront être comme suit, sujet au droit du Maître-Général des Postes de les changer, lorsqu'il le trouveront convenable:

Partir de Ste. Flavie et Campbellton à tels jours et à telles heures qu'il sera nécessaire, se rencontrant à chaque place avec les malles allant et venant, et faire le trajet en 28 heures du 1er de Juin au 30 Septembre, et en 36 heures pendant le reste de l'année, y compris les arrêts ou délais pour toute autre fin.

Les personnes qui désirent faire des soumissions sont informées particulièrement que les malles doivent être transportées en voitures tirées par des chevaux pendant toute l'année.

Le Contrat, s'il est rempli avec satisfaction, continuera pour un terme n'excédant pas quatre années: Le Maître-Général des Postes se réservant le droit de terminer la convention en aucun temps avant l'expiration des quatre ans, si, à son opinion, l'intérêt public le requiert, en donnant trois mois d'avis au Contractetr auparavant.

Toutes dépenses pour la traverse de la malle ou pour le passage de ponts à péage, barrière. etc., sur cette route seront payées par le Contracteur.

Chaque Soumission devra spécifier le prix par année, en toute lettre, et être accompagnée de la signature de deux cautions responsables, promettant que, dans le cas où la soumission serait acceptée, le Contrat sera dûment exécuté, par le soumissionnaire, pour le prix demandé, et promettant ainsi d'être responsable avec le Contracteur, dans la somme de $1000. 00 pour la due exécution du service.

Les Soumissions doivent se faire sur les formules imprimées qui sont fournies par le Département et qu'on peut avoir en s'adressant aux Bureaux de Poste à Ste. Flavie, Métis, Matapédiac et Cross Point en Canada, et à Campbellton et Dalhousie, au Nouveau-Brunswick ou au Bureau du soussigné.

W. G. SHEPPARD,
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes,
Québec, 4 mai 1865.

NOUVEAUTÉS

LE soussigné désire informer ses amis et le public qu'il vient de recevoir une grande quantité d'articles de goût et d'utilité ainsi qu'une grande quantité d'objets de fantaisie concernant sa ligne de commerce.

Il profite de cette occasion pour remercier le public de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et il espère que, par son assiduité aux affaires, il méritera la continuation de ce patronage.

J. P. GENDRON,
Horloger et Bijoutier
Rue St.-Jean, Haute-Ville,
15 mai 1865. Québec.

LES SOIRÉES CANADIENNES

Recueil de littérature nationale

Se publie à Québec, chez Brousseau Frères Editeurs, par livraison mensuelle d'environ 32 pages in 8, formant au bout de l'année un joli volume de pas moins de 384 pages. L'abonnement date du 1er janvier, et est de 5 chelins par année, payables d'avance.

Les séries de 1861, 1862, 1863 et 1864 sont en vente, brochées ou reliées, à volonté.

LE PERROQUET

Journal Critique, Littéraire et Caricaturiste

publication dont la moralité hautement reconnue, est devenue un des passe-temps favoris des familles. Paraît le samedi de chaque semaine. Chaque numéro contient une ou plusieurs caricatures politiques ou humoristiques de l'événement du jour.

Abonnement, $2 par année, payable d'avance par semestre. S'adresser, par lettre affranchie, à l'Editeur C. H. Moreau, No. 126, rue Notre-Dame, Montréal.